

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025174

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/11/2025

Objet : CONVENTION DE COLLABORATION A L ORGANISATION DU CONCOURS DE CAPORAL 2025
ORGANISE PAR LE SDIS 13

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Conventions de Mandat

Date de télétransmission : 25/11/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025=174 Convention organisation concours de caporal 2025 organis_ par le SDIS 13.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2025-174.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20251117-2025174-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/11/2025

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, au jour du dix-sept novembre à quatorze heures et quinze minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 6 novembre 2025.

Étaient présents : BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Étaient excusés : HÉBRARD Gilbert

OBJET : Convention de collaboration à l'organisation du concours de caporal-2025 organisé par le SDIS 13.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-29 et L. 1424-30 ;

Considérant que :

- Des SDIS de la zone de défense et de sécurité Sud ont décidé d'organiser un concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels en 2025 ;
- Le SDIS 13 a été désigné pour en être l'organisateur ;
- Ce concours débute le 27 novembre 2025 et se terminera dans le courant du mois de mars 2026 ;
- La gestion en sera mutualisée avec les SDIS de la zone Sud qui souhaitent s'y associer, dans un souci de réduction des coûts, et dans l'optique d'une logique pluriannuelle.

Un projet de convention de participation à l'organisation du concours, ayant pour objet de déterminer les modalités pratiques et financières de cette coopération (mise à disposition de personnels lorsque les opérations de traitement du concours le nécessitent, partage équitable des frais réellement engagés, etc...) a été rédigé par le SDIS 13, le projet est joint au présent rapport.

Le SDIS 31 s'engage à participer aux frais d'organisation de ce concours organisé par le SDIS 13 et propose d'ouvrir 10 postes de caporaux.

ENTENDU le rapport de Lcl Michel MARIS,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

25 NOV. 2025

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

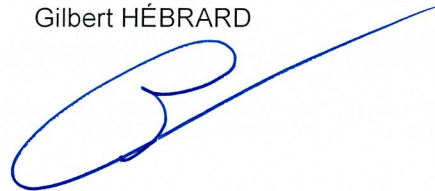
APPROUVENT :

- le nombre de postes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à ouvrir ;
- le projet de convention de participation relative à l'organisation du concours de caporal 2025 ;

AUTORISENT le président du conseil d'administration à prendre et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



25 NOV. 2025

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex